

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

|   |   |
|---|---|
| Date de la convocation : 3 février 2025 | Nombre de délégués en exercice : 34<br>Présents : 21<br>Absents excusés : 12<br>Absents : 5<br>Votants : 20 (pour la délibération 010)<br>21 (pour les délibérations 011 à 015) |
|---|---|

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; Mme ROUX Lucette (suppléante) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; Mme NOLOT Monique ; M. CESBRON Patrice est remplacé par Mme ROUX Lucette ; M. METREAU Jacques est remplacée par Mme BRAUD Françoise ; M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance** : M. LIGNE Alain

**PROGRAMME RE-SOURCES**  
**CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE SEVT, LA SPL DES EAUX DU**  
**CÉBRON ET LE SERTAD EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE BILAN DU CONTRAT**  
**RE-SOURCES (2020-2025) ET REPROGRAMMATION D'UN ACCORD DE TERRITOIRE**  
**RE-SOURCES 2026-2029 ET LANCEMENT DU MARCHE CORRESPONDANT**

Le SEVT porte depuis 2020 un contrat territorial Re-Resources sur les Aires d'Alimentation des Captages du Pays Thouarsais et des sources de Seneuil. Ces contrats cadrent les programmes d'actions mis en place sur ces secteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ils se terminent en 2025 suite à cinq années d'actions visant à la fois le volet agricole, non agricole, et le suivi de la qualité de l'eau.

Afin de réaliser une étude dressant le bilan de ce programme, le SEVT souhaite missionner un prestataire. Il sera en charge de mener à bien cette étude en définissant notamment la perception des programmes auprès des différents acteurs du territoire, et quelles sont les conditions nécessaires à l'élaboration de futurs programmes d'actions.

Dans un souci de continuité sur la mise en œuvre des actions et d'accompagnements auprès des agriculteurs demandeurs, le SEVT souhaite s'affranchir d'une année de transition pour la réécriture d'un Accord de Territoire (nouveau nom du Contrat Territorial). Pour ce faire, le marché comportera un volet réécriture et reprogrammation, avec notamment des ateliers de travail pour concerter l'ensemble des acteurs concernés par le programme Re-Resources.

Afin de mutualiser les coûts et les démarches administratives cette étude il est proposé de constituer un groupement entre la SPL des Eaux du Cébron, le SERTAD et le SEVT.

Le coordonnateur sera la SPL des Eaux du Cébron.

Le planning prévu pour le déroulement de l'étude est le suivant :

- Partie A : étude-bilan et évaluation : début de la mission en mars 2025 et rendu des rapports finaux en juin 2025 ;
- Partie B : réécriture d'un programme d'action de juillet 2025 à février 2026.

*Nota : l'élaboration d'un nouveau programme d'action, sera réalisé si et seulement si, l'étude-bilan en fait ressortir le besoin.*

Il s'agit d'un marché à procédure adapté d'un montant supérieur à 40 000 € (prévisionnel).

Le plan de financement est le suivant :

| <b>Agence de l'eau<br/>Loire Bretagne</b> | <b>Conseil Régional de<br/>Nouvelle-Aquitaine</b> | <b>Conseil départemental<br/>des Deux-Sèvres</b> |
|---|---|--|
| <b>50%</b>                                | <b>20 %</b>                                       | <b>10 %</b>                                      |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE la création d'un groupement de commande en vue de la mutualisation de l'étude Bilan Evaluation Re-Sources des contrats 2020/2022-2023/2025 et reprogrammation,
- ✓ APPROUVE l'adhésion de la structure à ce groupement de commande,
- ✓ AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention de groupement (jointe en annexe),
- ✓ AUTORISE le coordonnateur à lancer le marché correspondant et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



